

Ligue des **droits de** **l'Homme**

FONDÉE EN 1898



Monsieur Jean Castex
Premier ministre
Hôtel Matignon
57 Rue de Varenne
75007 Paris

Réf. 192/20/RB/APG

Paris, le 22 juillet 2020

Objet : Miviludes

Monsieur le Premier ministre,

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) regrette profondément le projet de transfert de la Miviludes, placée sous votre autorité, au secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), intégré au ministère de l'Intérieur. Comme nous l'avons exprimé à votre prédécesseur, avec de nombreuses associations et des parlementaires de quasiment toutes les familles politiques, ce transfert marque « *un changement d'orientation du gouvernement et le primat accordé à la lutte contre la radicalisation plutôt qu'à l'emprise sectaire. Faut-il le rappeler ici, la radicalisation est un phénomène récent, qui, s'il emprunte certaines techniques de mise sous emprise au phénomène sectaire, relève de buts premiers biens différents, à savoir des objectifs géographico-économiques* ».

Cette nouvelle donne appelle à la vigilance de la LDH, en concertation avec de nombreuses associations, sur plusieurs points, à savoir :

- une augmentation notable du nombre de postes de conseillers et conseillères de la mission, afin que la qualité du travail réalisé soit en adéquation avec l'ampleur de la tâche qui leur est actuellement confiée,
- l'octroi d'un budget fortement accru qui permette un fonctionnement correct et une politique de prévention en accord avec l'importance grandissante du phénomène,
- la mise à disposition de locaux leur permettant de travailler sereinement, avec un accès direct à leurs archives, et de recevoir leurs visiteurs dans des conditions dignes, tout en préservant l'anonymat des victimes,
- le maintien de la possibilité de contact direct avec les conseillers et conseillères de la Miviludes, que ce soit par l'intermédiaire du site, par courrier ou par téléphone, dont les réponses circonstanciées sont très précieuses,
- le maintien de l'acronyme « Miviludes » qui permet l'identification et la mémorisation du rôle de cette institution,
- le maintien du site Internet, source précieuse d'informations,
- la sauvegarde et le secret des sources de toutes les archives, que ce soit sous la forme papier ou numérique,

- l'ouverture d'une réflexion de nature législative qui permette de graver la mission dans la loi et de renforcer les textes qui définissent les phénomènes d'emprise mentale afin qu'ils soient adaptés à l'évolution de la problématique, telle qu'observée aujourd'hui.

La LDH rappelle que la Miviludes doit conserver sa dimension interministérielle et rester impérativement un des outils privilégiés de la protection que la République doit aux plus faibles et aux plus vulnérables.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de ma haute considération,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Biache', with a stylized flourish at the end.

Roland Biache
Secrétaire général